

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2009 A DUNIERE

Compte-Rendu

Présents : ALLAIN Dominique, ARNAUD David, AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTHIAUD Jeanine, BORDIGONI Eliane, BROUSSE Gérard, CLAIR Denis, DEJOUR Paul, DHORMES Nathalie, DURAND Elisabeth, JOURDAN Alain, JUGE Olivier, LOUIS Annie, MALET-TORRES Nathalie, MOUNIER Jean-François, PIZETTE Jean-Claude, RIOUFOL Magaly, ROSE Christian, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Fanny.
BENDAHMANE Ariane, LEVENT Olivier, MAIRE Béatrice.
Excusés : BEYRON Jean-Louis, GROS Stéphanie.

Annie LOUIS présente ses meilleurs vœux pour l'an neuf à l'ensemble des élus.

1. OPAH de revitalisation rurale

Dominique ALLAIN présente le bilan et les perspectives pour cette opération qui prend fin officiellement le 15 mai prochain.

Dominique ALLAIN insiste sur l'importance de l'action de la Communauté de communes sur le logement, à la fois pour les propriétaires occupants, en permettant une amélioration du confort pour des personnes ayant des ressources modestes, mais aussi pour les propriétaires bailleurs en remettant des logements sur le marché. Or le logement et l'emploi sont des éléments essentiels de l'attractivité d'un territoire.

Il précise qu'une OPAH de revitalisation rurale a normalement une durée de 5 ans. Au terme de la négociation avec l'ANAH, le choix de 3 ans éventuellement reconductibles avait été fait.

Ariane BENDAHMANE présente le bilan de l'OPAH de mai 2006 à janvier 2009.

	Propriétaires occupants			Propriétaires bailleurs		
	Contacts	Dossiers déposés	Logements concernés	Contacts	Dossiers déposés	Logements concernés
Total	227	95	79	92	17	25 (tous conventionnés)
Objectifs sur 3 ans			60			54 dont 30 conventionnés

Les objectifs sont nettement dépassés pour les propriétaires occupants. Pour les propriétaires bailleurs, si les objectifs globaux ne sont pas atteints, ceux pour les logements conventionnés sont positifs.

Le budget de l'opération est ensuite présenté :

	ANAH				Eyrieux aux serres Logements locatifs conventionnés	
	Propriétaires occupants		Propriétaires bailleurs		Budget	Nb logements
	Budget	Nb logements	Budget	Nb logements		
Rappel objectifs	207 000€	60	570 000€	54	53 865€	30
Réalisé	229 425€	79	415 350€	25	51 675€	25
Reste	- 22 425€	- 19	154 650€	29	2 190€	5
Réalisation objectifs	111%	132%	73%	46%	96%	83%

En terme de prospective, Ariane a recensé, suite au travail fait avec chaque commune, environ 200 potentiels logements à réhabiliter (104 de propriétaires occupants et 97 de propriétaires bailleurs) dont 71 vacants.

Dominique ALLAIN propose, au vu des résultats de l'OPAH et du potentiel existant dans chaque commune, de demander à l'ANAH une prorogation d'une année.

Nathalie MALET-TORRES s'interroge sur l'intérêt de prolonger l'opération pendant 1 an au lieu de 2.

Dominique ALLAIN explique qu'il s'agit d'une position prudente. En effet, le poste d'animation est financé à 50% par l'ANAH pendant 3 ans, mais ne le sera plus pendant la prolongation.

Gilbert VALETTE propose que l'on pourrait, éventuellement, ne plus accorder les 5% de subvention aux propriétaires bailleurs conventionnés et utiliser ce budget pour financer l'animation. Dominique ALLAIN précise que cette décision peut être délicate à prendre. En effet, la participation de la Communauté de communes conditionne 5% de subventions supplémentaires de l'ANAH. Une telle mesure aboutirait donc à diminuer les subventions globales de 10%.

Il est proposé d'étudier le second point à l'ordre du jour avant toute décision car les deux sujets sont étroitement liés.

2. Appel à projet « construction d'une offre d'accueil qualifiée en Massif Central »

Annie LOUIS informe que l'Etat, par l'intermédiaire de la convention « Massif Central », lance un appel à projets pour financer des postes de chargés de missions, consacrés à la thématique de l'accueil d'actifs. La Communauté de communes est éligible et les réponses doivent être envoyées pour le 31 janvier.

Elle propose que le poste actuel « habitat / foncier » qu'occupe Ariane Bendahmane soit, à la fin du contrat de travail (le 30 avril prochain), modifié pour prendre en compte des thématiques plus larges comme l'agriculture et l'économie en plus de l'habitat et du foncier.

Les thématiques du poste pourraient être :

- * habitat (suite et fin de l'OPAH + poursuite de l'observatoire de l'habitat)
- * agriculture (poursuite des actions qui viennent de s'engager)
- * foncier (analyse + mise en place d'outils comme le droit de préemption, réserves foncières pour des créations d'activités, etc.)
- * aménagement (réflexion sur l'urbanisme, etc.)
- * économie (veille, recensement des locaux vacants, installation d'entreprises au Moulinon, etc.)

Ce poste serait présenté dans le cadre de cet appel à projets et pourrait bénéficier de 70% de subvention pendant deux années. Le coût du poste est d'environ 28.000 euros par an.

Alain SALLIER demande quel temps est consacré à l'habitat. Béatrice MAIRE répond qu'en début d'OPAH, 100% du temps était consacré à cette thématique puis le temps passé s'est stabilisé à 2/3 pour passer à un demi poste actuellement.

Christian ROSE indique que l'OPAH a été lancée sur 3 ans avec la perspective d'une prorogation de 2 ans en cas de réussite de l'opération. Il propose donc que le Conseil sollicite un renouvellement de l'OPAH sur deux années, mais prévoit un contrat de travail de un an renouvelable une fois.

Annie LOUIS rappelle qu'une candidature à un appel à projet ne signifie pas subvention acquise. Une réponse devrait être faite fin février. En fonction de cette réponse, le Conseil aura à se positionner sur la création officielle du poste.

→ Le Conseil demande une prolongation de deux années de l'OPAH et décide de répondre à l'appel à projets Massif Central

Info post-réunion : pour optimiser la demande de subvention, le dossier de candidature a été déposé pour une dépense subventionnable de 100.800 euros sur deux années et une demande de subvention de 70.560 euros.

Seconde info post-réunion : lors du Comité de suivi de l'OPAH, les représentants de l'ANAH se sont dits favorables à cette prolongation, sous condition de la mise en place d'un volet « habitat indigne ». Les modalités doivent être précisées prochainement.

3. Amélioration de la signalétique locale

Suite au Conseil du 18 novembre dernier et à la présentation faite par le chargé de missions « architecture et paysages », le Parc Naturel Régional fait une proposition d'intervention gratuite en matière de signalétique locale. Ainsi, le Parc propose de réaliser un diagnostic préalable, en lien avec les membres de la commission environnement (reportage photo actualisé, identification des dispositifs les plus sensibles, réunions de la commission, etc.)

→ Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition

4. Contrat éducatif local 2009

Olivier LEVENT rappelle que la Communauté de communes a signé avec l'Etat et le Conseil général un Contrat éducatif local (CEL) depuis 2004. Suite à la baisse prévisible des aides de la CNAF sur le Contrat enfance jeunesse, aux incertitudes quant à l'avenir du CEL et au développement de la politique petite enfance, les élus avaient fait le choix pour 2008 de ne pas renouveler d'appel à projets en direction des associations. La commission vie sociale a étudié le bilan des 6 actions inscrites dans le CEL 2008 :

- 4 accueils de loisirs (non financé par l'Etat)
- 1 action « séjour de jeunes acteurs »
- 1 action « compagnie LezArti'Jeunes » (organisée par l'association LezArti'Show)

TOTAL GENERAL

Dépenses	Prévi 2008	Réal 2008	Recettes	Prévi 2008	Réal 2008
Salaires animateurs	15600	17938,89	Participations familles	14670	13408,20
Repas	6050	6170,18	Bons CAF MSA	4300	5013,25
Hébergement	1100	1093,30	Prestations services ordinaires CAF MSA	2960	2559,86
Matériel pédagogique	3350	948,35	DDJS	9000	3000,00
Prestation de service	18470	2135,36	Conseil général	2700	900,00
Déplacements	7400	10537,17	Communauté de communes	15250	13177,96
Réparations		111,92	Ventes	3200	570,00
Locations	960	505	Commune de St Pierreville		24,50
Frais ANCV		5,30	Autofinancement de l'association LezArti'Show)	1600	1662,10
Communication	850	816,40			
TOTAL	53680,00	40315,87	Total	53680,00	40315,87

Le budget est inférieur notamment parce qu'il y a eu moins d'enfants à fréquenter le centre de loisirs cette année (-25%) et l'action compagnie LezArti'Jeunes a été moins ambitieuse du fait de subventions publiques inférieures à ce qui était prévue.

En ce qui concerne les actions 2009, la commission vie sociale propose de renouveler l'ensemble de ces 6 actions avec le budget suivant :

TOTAL GENERAL

Dépenses	Prévi 2009	Recettes	Prévi 2009
Salaires animateurs	25665,00	Participations familles	15600,00
Repas	7595,00	Bons CAF MSA	4750,00
Hébergement	1300,00	Prestations services ordinaires CAF MSA	3230,00
Matériel pédagogique	3000,00	DDJS	8500,00
Prestation de service	8560,00	Conseil général	2550,00
Déplacements	7625,00	Communauté de communes	15370,00
Communication	800,00	Ventes	2580,00
		Autofinancement de l'association LezArti'Show	1965,00
TOTAL	54545,00	TOTAL	54545,00

Dans le cadre de la mise en place de son action, l'association LezArti'Show sollicite un cofinancement de la communauté de communes de 2 500 euros (1 780 euros obtenus en 2008). Laetitia SERRE indique que la commission vie sociale a étudié le bilan de l'action de l'année passée et ses perspectives. La commission a été sensible au travail réalisé auprès des adolescents. Elle propose au Conseil communautaire de verser une subvention de 2 100 euros pour l'année 2009, à condition qu'il y ait plusieurs représentations du spectacle 2009 sur le territoire intercommunal.

La condition d'un minimum de 8 enfants participants à une action est toujours requise, comme les années précédentes.

→ **Le Conseil approuve à l'unanimité le budget réalisé 2008 du Contrat éducatif local ainsi que le budget 2009.**

→ **Le Conseil approuve à l'unanimité la subvention à l'association LezArti'Show pour la mise en place de l'action « compagnie LezArti'Jeunes » avec les conditions énoncées.**

5. Centres de loisirs 2009

Laetitia SERRE indique qu'un appel a été fait à toutes les communes pour accueillir le centre de loisirs itinérant de la Communauté de communes. Des communes se sont dites intéressées mais pas encore en mesure de répondre. La commune de Saint-Sauveur de Montagut est toujours d'accord pour accueillir le centre de loisirs à l'école du Moulinon et la commission vie sociale propose donc d'organiser les trois prochains centres (hiver, printemps, été) à St-Sauveur.

Suite aux bilans réalisés des séjours précédents, dans un contexte de difficulté économique perceptible par les familles, la commission vie sociale souhaite favoriser la venue du plus grand nombre d'enfants aux centres de loisirs. Elle propose une tarification plus équitable tenant compte du quotient familial des familles suivant 4 strates.

Le principe est le suivant. A une évolution annuelle des tarifs répond un tarif modulaire. Tout le monde paie une même base journalière ; l'évolution est réalisée sur une partie du coût journée, en fonction des quotients familiaux (cf. page suivante).

	2006		2007		2008		Proposition max 2009	
	Habitants CC	Habitants hors CC	Habitants CC	Habitants hors CC	Habitants CC	Habitants hors CC	Habitants CC	Habitants hors CC
2 jours minimum sur les petites vacances	34 €	38 €	35 €	39 €	36 €	40 €	37 €	42 €
Semaine de 5 jours	65 €	75 €	67 €	78 €	68 €	80 €	70 €	83 €
Semaine de 4 jours (jour férié été, printemps)	52 €	60 €	54 €	63 €	55 €	65 €	56 €	66 €
semaine du pont du 14 juillet (3 jours)							42 €	50 €
Semaine été avec mini séjour	90 €	95 €	92 €	98 €	93 €	100 €	95 €	103 €
Séjour été avec St Pierreville 4 j (9-12 ans)					75 €	80 €	78 €	85 €

NB : - 5 % sur les fratries quelle que soit la période d'inscription sur un même séjour

Une projection a été réalisée sur la base du séjour été 2008. Elle montre un « manque à gagner » de la collectivité de 300 euros sur une base de 5731 euros de participation des familles. Mais elle devrait permettre de faciliter la venue de nouvelles familles supplémentaires.

PROPOSITION DES TRANCHES DES PARTICIPATIONS A L'ACCUEIL DE LOISIRS POUR 2009

Habitants de la Communauté de communes

Quotients familiaux	2 jours mini (journée)			semaine 5 j			semaine 4 j (1 j férié)			semaine 3 j (pont)			mini séjour 5j			mini séjour 4j		
	18,50 €		total	70 €		total	56 €		total	42 €		total	95 €		total	78 €		total
inf 350	14	3	17,00 €	10	2	60,00 €	10	2	48,00 €	10	2	36,00 €	13	3	80,00 €	13	3	64,00 €
inf 550	14	3,5	17,50 €	10	3	65,00 €	10	3	52,00 €	10	3	39,00 €	13	4	85,00 €	13	4,5	70,00 €
inf 720	14	4	18,00 €	10	3,5	67,50 €	10	3,5	54,00 €	10	3,5	40,50 €	13	5,5	92,50 €	13	5,8	75,00 €
sup 720	14	4,5	18,50 €	10	4	70,00 €	10	4	56,00 €	10	4	42,00 €	13	6	95,00 €	13	6,5	78,00 €

Habitants hors de la Communauté de communes

Quotients familiaux	2 jours mini (journée)			semaine 5 j			semaine 4 j			semaine 3 j (pont)			mini séjour 5j			mini séjour 4j		
	21 €		total	83 €		total	66 €		total	50 €		total	103 €		total	85 €		total
inf 350	16,5	3	19,50 €	13	2	73,00 €	13	2	58,00 €	12,6	2	44,00 €	15	3	88,00 €	14,8	3	71,00 €
inf 550	16,5	3,5	20,00 €	13	3	78,00 €	13	3	62,00 €	12,6	3	47,00 €	15	4	93,00 €	14,8	4,5	77,00 €
inf 720	16,5	4	20,50 €	13	3,5	80,50 €	13	3,5	64,00 €	12,6	3,5	48,50 €	15	5,5	100,50 €	14,8	5,8	82,00 €
sup 720	16,5	4,5	21,00 €	13	4	83,00 €	13	4	66,00 €	12,6	4	50,00 €	15	6	103,00 €	14,8	6,5	85,00 €

Les besoins en ressources humaines saisonnières sont présentés :

centre de loisirs intercommunal					Séjour de jeunes acteurs		
Période	Février	Printemps	Juillet	Toussaint	Rémunération	Amont et aval du séjour	Séjour d'août
Dates	16-20 février 5 jours	6-17 avril 9 jours	6-31 juillet 18 jours	26-3 octobre 5 jours		séjour de février (20h), journée prépa (8h) et intervention au collège (8h) +20% préparation	août sur 8 jours en camps
Nb enfants / jour maximum	24	24	40	24			env. 20 adolescents
Directeur animateur diplômé	40h+8h	72h +14h	150h + 30 h max	40h +8h	Base forfaitaire de 8h/ jour sauf camps 10h / jour + congés payés, tps de préparation évalué (IM 300)	44h	100h
Animateur diplômé 1	40h	72h	156h max	40h	Base forfaitaire de 8h/ jour sauf camps 10h / jour + congés payés (IM : 292), tps prépa non compté		80 h
Animateur diplômé 2			156h max				
Animateur stagiaire BAFA			150h		Base forfaitaire pour l'ensemble de la période 1/3 SMIC + congés payés, tps prépa non compté		

De plus, la commission propose de rajouter au règlement intérieur du centre de loisirs le paragraphe suivant :

« Le Directeur, avec l'accord de la Présidente, pourra prononcer une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant, sans possibilité de remboursement pour les jours d'inscription restant au séjour, à la suite de comportements irrespectueux vis-à-vis des autres enfants, de l'équipe d'animation ou en cas de mise en danger du groupe ».

→ A l'unanimité, le conseil décide la nouvelle tarification pour le centre de loisirs, adopte la création des postes saisonniers nécessaires aux actions CEL de la collectivité et valide la modification au règlement intérieur du centre de loisirs.

6. Futur bâtiment enfance : choix du mode de chauffage

Annie LOUIS informe que le Comité de pilotage du bâtiment Enfance a demandé une analyse comparative sur les modes de chauffage électrique et bois. **Un premier rendu, uniquement sur la partie crèche, a démontré que le chauffage bois n'était pas rentable.** Un second rendu, relatif à l'ensemble des deux bâtiments sous forme de réseau de chaleur, n'est parvenu à la Communauté de communes qu'aujourd'hui. Le comité de pilotage n'a donc pas pu l'étudier en détail.

Olivier précise que l'étude a été relue par le technicien du Syndicat d'énergies de l'Ardèche, qui l'a jugé globalement fiable. Il s'agit de la construction d'un réseau de chaleur entre la crèche et l'extension de l'école, alimenté par une chaudière à bois déchiqueté.

Le plan de financement est le suivant, pour une chaudière de 31kW :

Chaudière + système d'alimentation	18 000,00
Bouteille casse pression + circulateur +Panneau chaufferie complet	3 000,00
Réseau de chaleur	5 000,00
Construction silo et chaufferie (aménagement local technique)	8 000,00
Divers – honoraires, assurances, imprévus	6 400,00
	Total HT 40 800,00 €
	Total TTC 48 797,00 €

Les subventions possibles sont :

- Région Rhône-Alpes (20% du montant HT avec un plafond de 0.10 €/kW/h) : 5 300 €
- ADEME (pour une chaudière de puissance inf. à 100 kW avec réseau de chaleur) : 6 000 €

Investissement de la chaufferie bois après subvention (27.7%) - FCTVA : 29 820 €

Exploitation annuelle

Type de combustible	Solution de référence bâtiments en électricité	Chaudière Bois 31 kW
Coût du combustible	4 340	1 500
Maintenance	/	400
Abonnement (estimat° basse)	1 600	/
Total coût exploitation / an	5 940	1 900
Annuité de remboursement	/	3 490
Total coût annuel	5 940	5 390
Production en kWh	39 460	53 000
Coût en €/ kWh	12.8 c€/kWh	10 c€/kWh

Avec un surcoût à l'investissement de 29 820 euros et une économie annuelle 4 040 euros, le temps de retour brut serait de 7.5 années.

La durée de vie d'une chaudière est de 25 ans environ, on pourrait considérer une économie d'environ 68 800 euros sur 25 ans.

Le débat s'installe. Gilbert VALETTE tient à signaler qu'une étude avait été demandée à l'automne au Bureau d'étude. Comme celle-ci n'a été réalisée que début 2009, la Communauté de communes va perdre 10% d'aides suite au changement de règlement du Conseil régional. De plus, le permis de construire n'est toujours pas déposé.

Il semble qu'il y ait un problème de positionnement du silo avec le risque d'un surcoût important.

Pour la partie école, le coût du chauffage au bois semblerait supérieur à l'électricité. Le conseil municipal en attendant d'affiner les chiffres, se montre plutôt réservé.

Jeanine BERTHIAUD pense que le projet de centrale photovoltaïque (voté lors du précédent Conseil) ne sera accepté par la Région que si on a un chauffage qui corresponde à des choix énergétiques durables.

Les élus des Ollières indiquent qu'ils sont prêts à faire des efforts mais il est nécessaire d'avoir une vision claire des choses (simulations financières affinées).

Après débat sur les éléments techniques du chauffage au bois, les élus expriment leur volonté de ne pas faire les mêmes erreurs que pour le gymnase et de pouvoir soutenir éventuellement l'économie locale. Mais ils souhaitent également tenir compte de la réflexion de la commune des Ollières.

Annie LOUIS rappelle qu'un Comité de pilotage bâtiment enfance a été constitué pour suivre régulièrement l'avancée de ce projet. Il est composé de 3 élus du Conseil municipal des Ollières : Annie THOMAS, Gilbert VALETTE et Jean-François MOUNIER et de 3 élus du Conseil communautaire : Annie LOUIS, Jean-Louis BEYRON et Roland ROUCAUTE + Jean-Louis VIDIL qui représente la commission Environnement. Si le Conseil en est d'accord et afin de ne pas retarder davantage l'avancée du dossier, elle propose de confier la décision finale de choix du mode de chauffage à ce comité de pilotage.

→ **Le Conseil décide à l'unanimité, pour des raisons environnementales et économiques, de se positionner pour un chauffage bois dans le futur bâtiment enfance. Il mandate le comité de pilotage pour affiner l'étude de faisabilité et prendre la décision finale.**

Information post-réunion : après analyse et nouvelle simulation, le Comité de pilotage a choisi le mode de chauffage au bois. Pour des raisons techniques et économiques, le bois utilisé sera du bois granulé et non du bois déchiqueté. Le montant de l'investissement est d'environ 35.000 euros HT.

7. Service public d'assainissement non collectif : seconde opération de réhabilitation

Jean-Louis VIDIL rappelle que le programme de réhabilitation permet à certains propriétaires de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif (9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau).

Ce programme s'adresse à tous les propriétaires d'installations mises en place avant 1996, qui présentent des dysfonctionnements. Dans l'absolu, l'Agence de l'eau privilégie tout de même la réhabilitation des installations qui ont un réel impact sur le milieu.

Lors du précédent programme, la commission environnement avait travaillé à l'élaboration de zones prioritaires (zones où des problèmes de salubrité, de pollution étaient connus, soupçonnés ou à craindre ; habitations à proximité de cours d'eau, ou de périmètres de protection de captage d'eau potable...), pour cibler ses actions, conformément aux exigences de l'Agence de l'eau.

Le Groupe de travail SPANC propose de continuer à travailler sur ces zones, mais également d'étendre le programme à toutes les personnes qui souhaitent y participer (installation d'assainissement ayant reçu un avis défavorable, etc.).

L'intégralité du programme peut être suivie par la Communauté de communes, qui touchera alors 250 euros par dossier.

Le déroulement du programme est défini comme suit :

Pour les particuliers	Pour la Communauté de communes
<p>→ Les installations doivent être contrôlées par le SPANC. Cette étape est en effet indispensable pour diagnostiquer l'état de l'installation, et la nécessité ou non de la réhabiliter.</p>	<p>Contrôle de "diagnostic de bon fonctionnement des installations" par le SPANC</p>
<p>→ Une étude à la parcelle (étude de sol et de définition de filière), réalisée par un bureau d'études, est obligatoire. Cette étude permet de définir la nouvelle filière qui devra être mise en place.</p>	<p>La Communauté de communes est impérativement maître d'ouvrage pour cette étape. Elle doit donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - choisir le (ou les) prestataire(s), - faire le lien entre le(s) prestataire(s) et les particuliers, et valider leurs propositions, - régler les honoraires, - toucher les subventions de l'agence de l'eau, - recouvrer la somme finale (subvention déduite) auprès des propriétaires.
<p>→ Le particulier peut, une fois le projet du bureau d'études validé et la décision d'aide effective, faire réaliser les travaux de réhabilitation.</p>	<p>→ La Communauté de communes est mandataire des particuliers. Le particulier choisi son entreprise, gère la planification des travaux, règle des factures... La Communauté de communes fait office de "boîte aux lettres" pour les subventions.</p>

Remarque : à tout moment, le particulier peut décider de se retirer du programme, et de ne pas faire les travaux

La Communauté de communes ferait une **demande pour une centaine de dossiers**.

Olivier JUGE rappelle que le groupe de travail SPANC propose que la Communauté de communes puisse faire l'avance des subventions aux particuliers.

Denis CLAIR demande que ce versement se fasse sur présentation de factures acquittées.

→ **Le Conseil décide de lancer cette seconde opération de réhabilitation et de demander les subventions auprès de l'Agence de l'eau pour :**

- **la partie « études à la parcelle » : 30% de 100 études maximum au coût de 400 euros maximum : 12.000 euros (les 70% restant seront remboursés par les propriétaires à la Communauté de communes)**
- **la partie « travaux » : 30% de 100 travaux maximum au coût de 7.500 euros maximum : 225.000 euros (ces subventions seront reversées aux propriétaires)**
- **l'animation du programme : 250 euros par dossier : 25.000 euros**

→ **Le Conseil autorise la Présidente à signer la convention de mandat avec l'Agence et valide le principe de versement par avance des subventions aux propriétaires, sur présentation des factures acquittées.**

Questions diverses

Des demandes de location de Cintenat à la journée (en semaine pendant la période estivale) ont été faites. Annie LOUIS propose d'appliquer la moitié des tarifs du week-end (100euros /2 pour les habitants du territoire et 200euros /2 pour les extérieurs)

→ **Le Conseil entérine cet ajustement du règlement**